



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

TABLE DES MATIÈRES

Coordination et rédaction

Le plan d'action a été élaboré par la Direction de la planification et des programmes du Conseil et la mise en forme de ce document a été réalisée par la Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres.

Montage graphique

Boo Design

Renseignements

Téléphone: 418 643-1707

1 800 608-3350 (sans frais)

Internet: www.calq.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-95418-7

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

→ 4

Message de la présidente-directrice générale

→ 5

Message du président du conseil d'administration

→ 6

L'organisation en bref

6 Mission

6 Vision

6 Valeurs

7 Quelques données clés en matière de développement durable

8 Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

10 Contexte interne

12 Contexte externe

→ 18

Plan d'action de développement durable 2023-2028

18 **Action 1:** Assurer l'accompagnement du milieu lors de sa transition écoresponsable

19 **Action 2:** Favoriser le déploiement d'œuvres dans la nature

20 **Action 3:** Assurer la représentativité des artistes de la diversité culturelle dans les œuvres produites au Québec

21 **Action 4:** Assurer la représentativité des artistes autochtones dans les œuvres produites au Québec

22 **Action 5:** Stimuler les projets écoresponsables sur l'ensemble du territoire québécois

23 **Action 6:** Effectuer l'analyse de la durabilité des programmes du Conseil

24 **Action 7:** Inciter le milieu artistique à suivre son empreinte carbone

25 **Action 8:** Provoquer le passage à l'action en matière de développement durable et écoresponsable

26 **Action 9:** Augmenter le nombre de programmes incluant des critères de durabilité

27 **Action 10:** Poursuivre l'optimisation de la performance de l'organisation

28 **Action complémentaire:** Accroître les compétences du personnel du Conseil sur les enjeux environnementaux et sur l'écoresponsabilité

→ 29

Tableau synoptique

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE- DIRECTRICE GÉNÉRALE



Photo: Sylvain Légaré

Dès l'adoption de la *Loi sur le développement durable* en 2006 et le dépôt de la première *Stratégie gouvernementale de développement durable 2009-2013*, le Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) s'est activement inscrit dans cette vision, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Il a depuis élargi son engagement pour la durabilité afin d'accompagner le milieu culturel dans une transition verte dont l'objectif est la réduction de son empreinte carbone. Après avoir posé plusieurs gestes structurants et formateurs dans le cadre des trois plans d'action précédents, ce nouveau plan a donc été pensé sous l'angle de la mobilisation tout en s'arrimant aux priorités gouvernementales.

Le Conseil a conçu ce plan d'action à la lumière des constats issus d'un vaste chantier de consultation qui a permis de découvrir les ambitions du milieu artistique afin de mieux l'accompagner. En partenariat avec des organismes dotés d'une expertise en matière d'écoresponsabilité pour le secteur culturel, le Conseil entend participer à l'élan de changement en faveur de la protection de l'environnement et le propulser dans le milieu artistique. Non seulement le plan d'action propose un arrimage considérable et ambitieux avec la nouvelle stratégie gouvernementale, mais les actions qui y sont inscrites rejoignent les priorités identifiées par les artistes, les écrivaines et les écrivains et les organismes artistiques québécois.

C'est donc avec fierté et espoir que je vous présente le *Plan d'action de développement durable 2023-2028* du Conseil des arts et des lettres du Québec. Au cours des cinq prochaines années, les membres du conseil d'administration ainsi que le personnel multiplieront leurs efforts pour réaliser les 10 actions prévues.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne-Marie Jean".

Anne-Marie Jean
Présidente-directrice générale

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

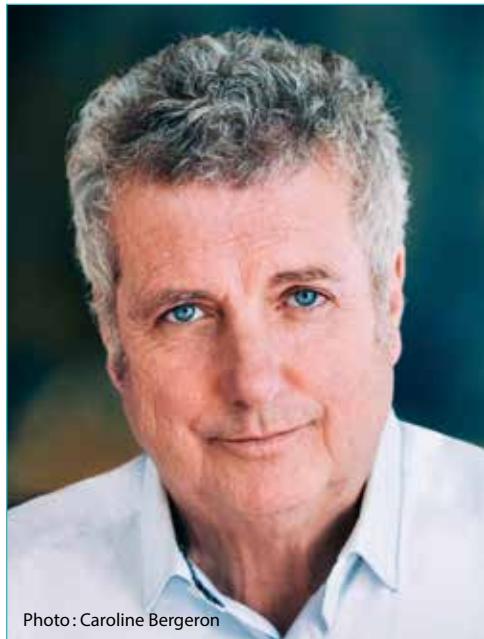


Photo: Caroline Bergeron

C'est avec enthousiasme que je dévoile le *Plan d'action de développement durable 2023-2028* du Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil). Ce plan répond à la mobilisation du milieu artistique et à sa volonté d'entamer un virage vert auxquels le conseil d'administration a été très attentif. Nous avons nourri nos travaux et réflexions à partir des résultats des consultations que nous avions menées sur le sujet. Ces résultats ont été la base de la nouvelle orientation en matière d'écoresponsabilité, adoptée par les membres du conseil d'administration.

Cette orientation présente des objectifs certes ambitieux, mais nécessaires si nous souhaitons apporter notre contribution à la lutte aux changements climatiques. J'ai la profonde conviction que le milieu artistique a une grande capacité d'agir et fera preuve de créativité et de proactivité afin d'adopter de nouvelles pratiques et d'être partie prenante de la solution face à cet enjeu qui concerne l'ensemble de notre société.

Ce plan d'action reflète l'urgence d'agir de manière concrète. Il est doté d'actions qui permettront notamment de suivre les résultats des changements opérés dans le milieu des arts et de la culture ; l'intégration des critères d'évaluation quant à l'écoresponsabilité dans les programmes du Conseil et l'engagement par les organismes soutenus de documenter leur empreinte carbone et éventuellement de la réduire.

Le développement durable du milieu artistique rime également avec des pratiques équitables et une plus grande présence d'artistes de groupes minoritaires dans les productions. Notre plan prévoit des actions structurantes afin d'atteindre cet objectif.

Enfin, le Conseil, en tant que société d'État, entend poursuivre l'optimisation de ses processus pour qu'ils s'inscrivent tout aussi efficacement dans une démarche de développement durable.

Au nom du conseil d'administration, je remercie l'équipe du Conseil, particulièrement les comités internes qui se dévouent à ce dossier, notamment à la conception de ce plan. Je suis persuadé que les efforts nécessaires seront déployés afin d'assurer sa bonne mise en œuvre et l'atteinte des objectifs fixés.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SL".

Sylvain Lafrance
Président

L'ORGANISATION EN BREF

MISSION

Dans une perspective de développement artistique équitable et durable, le Conseil soutient, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation, le perfectionnement et la production artistique, et en favorise le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger.

VISION

Un Conseil à l'écoute, engagé et agile.

VALEURS

→ Équité

L'équité est gage d'objectivité et de rigueur en toutes circonstances. Elle éclaire les décisions dans le respect des différences, de la diversité ainsi que des idées et des compétences de chacun. Enfin, elle signifie que les artistes, les travailleuses et travailleurs du milieu culturel ainsi que les collègues seront traités avec respect, courtoisie, empathie et cordialité.

→ Excellence

Soutenir l'excellence sous toutes ses formes tout en respectant l'autonomie, la liberté de création et l'indépendance des artistes et des organismes et en célébrer les succès est l'essence même du Conseil. L'excellence se manifeste également dans la capacité d'innover, de s'adapter, de faire preuve de créativité et de donner le meilleur de soi-même en agissant de façon professionnelle.

→ Intégrité

Enfin, l'intégrité est synonyme d'éthique et d'honnêteté dans la gestion des fonds publics. Elle se traduit par la loyauté à l'égard du Conseil, la transparence de ses communications et de ses actions. Elle s'exprime à travers la déclaration de tout conflit ou apparence de conflit d'intérêts, les processus d'attribution de l'aide financière, la publication des résultats et la diffusion d'informations pertinentes.

QUELQUES DONNÉES CLÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023

DONNÉES CLÉS	DESCRIPTION
451	Nombre d'organismes soutenus à la mission (aide pluriannuelle)
110 M\$	Montant accordé aux organismes soutenus à la mission (aide pluriannuelle)
203	Nombre de producteurs, de centre d'artistes et d'exposition et d'événements en arts visuels, arts numériques, cinéma et vidéo ainsi qu'en littérature soutenus à la mission (aide pluriannuelle)
57 M\$	Montants accordés aux producteurs, aux centres d'artistes et d'exposition et aux événements en arts visuels, arts numériques, cinéma et vidéo ainsi qu'en littérature soutenus à la mission (aide pluriannuelle)
368	Nombre d'artistes autochtones et de la diversité culturelle soutenus
6,2 M\$	Montant accordé aux artistes autochtones et de la diversité culturelle
316	Nombre de projets d'artistes et d'organismes soutenus dans le cadre du programme <i>Partenariat territorial</i>
123	Nombre de partenaires financiers dans le cadre du programme <i>Partenariat territorial</i>
26	Nombre de projets écoresponsables soutenus dans le cadre du programme <i>Partenariat territorial</i> (régions de Montréal et de la Capitale-Nationale)

CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE BIAIS DE POLITIQUES PUBLIQUES

NOM DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	ORIENTATION / OBJECTIF DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	LIEN AVEC LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028
<i>Plan stratégique 2023-2027</i>	<p>Assurer le développement de la relève artistique (orientation 1)</p> <p>Favoriser l'accès de la population aux arts (orientation 2)</p> <p>Consolider les organisations dans un contexte de transition (orientation 5)</p>	<p>Ces orientations répondent respectivement aux objectifs suivants de la stratégie:</p> <ul style="list-style-type: none"> → Objectif 3.2 : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société → Objectif 2.3 : Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens → Objectif 5.1 : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement
<i>Déclaration de services aux citoyens (mise à jour en 2021-2022)</i>	Engagement 8: Inclusion (composition des comités et jurys)	Cet engagement répond à l'objectif 3.2 de la stratégie: Valoriser l'égalité et la diversité de notre société
<i>Plan d'action du Conseil des arts et des lettres du Québec à l'égard des personnes handicapées 2022-2023</i>		Ce plan d'action répond à l'objectif 3.2 de la stratégie: Valoriser l'égalité et la diversité de notre société
<i>Politique d'acquisitions responsables</i>	Encourager l'achat de produits et d'équipements responsable	Ce plan répond à l'objectif 5.4 de la stratégie: Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable
<i>Plan de transformation numérique 2023-2027</i> ¹		Ce plan répond à l'objectif 5.5 de la stratégie: Effectuer une transformation numérique responsable

¹ Il s'agit d'un plan intégré pour tous les organismes du portefeuille de la culture, porté par le ministère de la Culture et des Communications.

Il est important d'ajouter ici la contribution du Conseil au développement durable par l'entremise de son programme de soutien à la mission. En effet, le conseil d'administration a approuvé une toute nouvelle orientation écoresponsable qui sera en vigueur au cours du prochain cycle de financement, soit de 2024-2025 à 2027-2028. Cette orientation sera mise en œuvre des trois façons suivantes :

- Intégration d'un critère d'évaluation lié à l'écoresponsabilité;
- Obligation pour tous les organismes soutenus à la mission d'être inscrits à une plateforme expressément conçue pour que le milieu des arts et de la culture mesure son empreinte carbone, et permission accordée au Conseil québécois des événements responsables (CQEER) de transmettre au Conseil des données relatives à leur empreinte carbone;
- Obligation pour tous les organismes soutenus à la mission de se doter, selon un calendrier établi par le Conseil, d'un plan d'action en matière de développement durable, incluant une composante écoresponsable.

CONTEXTE INTERNE

PRÉSENTATION DU CONSEIL

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications du Québec. Il est sous la gouvernance d'un conseil d'administration composé de 15 membres issus du milieu artistique et culturel de différentes régions du Québec (au 31 mars 2023, 1 poste était vacant).

Le Conseil compte 88 employées et employés travaillant dans ses bureaux de Québec et de Montréal. Ils sont répartis en sept directions, dont trois sont en lien direct avec les clientèles :

EFFECTIF	DIRECTION
3	Secrétariat général et bureau de la Présidence-direction générale
10	Direction de la planification et des programmes
8	Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres
9	Direction des ressources humaines et de l'administration
18	Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international
19	Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale
14	Direction du soutien aux organismes de création et de production
7	Direction des technologies de l'information et de l'innovation

Le Conseil a mis en place deux comités internes pour assurer l'intégration du développement durable dans l'ensemble de ses activités et la fluidité des échanges entre ses différentes équipes. Le premier se consacre à l'élaboration et au suivi des actions du plan d'action de développement durable et comprend des membres des différentes directions du Conseil. L'autre comité se consacre davantage à la dimension écoresponsable du développement durable. Il effectue, notamment, une veille sur l'écoresponsabilité en culture, il constitue une banque de personnes-ressources ayant une expertise en environnement et étant aptes à évaluer des demandes d'aide financière, puis il identifie des approches inspirantes d'autres bailleurs de fonds publics en matière d'écoresponsabilité dans le secteur artistique et culturel, et ce, à l'échelle mondiale.

SOUTIEN DU CONSEIL AU MILIEU ARTISTIQUE QUÉBÉCOIS

Le Conseil soutient financièrement les artistes professionnels et les organismes à but non lucratif dont les activités créatives dynamisent le paysage culturel québécois durablement.

Le soutien aux artistes, aux écrivaines et écrivains et aux commissaires atteint, en 2022-2023, 26,8 M\$, et le soutien aux organismes artistiques, 158,5 M\$, pour un total de 185 M\$ réservés au milieu artistique québécois.

Une proportion de 58,8 % de l'aide accordée en 2022-2023 est allée à la région de Montréal, 13,1 % dans la Capitale-Nationale et 29 % dans les autres régions du Québec.

ENGAGEMENT DU CONSEIL ENVERS LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

Le plan d'action de développement durable du Conseil répond aux cinq grandes orientations de la stratégie gouvernementale :

Orientation 1 : Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable

Orientation 2 : Agir en faveur de la nature et pour la santé

Orientation 3 : Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec

Orientation 4 : Développer les collectivités durablement

Orientation 5 : Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

CONTEXTE EXTERNE

LE BILAN CARBONE DU SECTEUR DE LA CULTURE

Selon les données offertes par l’Institut de la statistique du Québec², l’empreinte carbone de la société québécoise atteint au moins 95 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2018. Pour l’industrie du film et de l’enregistrement sonore, les émissions se chiffrent à 129 milliers de tonnes et, pour le secteur des arts, du spectacle et du loisir, à 55 milliers de tonnes³.

DES OUTILS CONÇUS POUR LE MILIEU CULTUREL

Les objectifs du Conseil en matière d’écoresponsabilité, plus précisément sa volonté de documenter l’empreinte carbone du milieu culturel, s’inspirent des résultats concluants des travaux menés au Royaume-Uni par Julie’s Bicycle, présentés dans le rapport soumis par l’organisme en 2020⁴. Parmi les impacts mesurables observés dans le secteur des arts et des lettres de l’Angleterre, mentionnons

- 41 % de réduction des émissions de CO₂
- 16 % de réduction de la consommation d’énergie directe
- 15 % de réduction des coûts

De plus

- 50 % des organisations ont développé de nouvelles opportunités créatives ou artistiques à la suite d’initiatives environnementales
- 50 % ont produit, programmé ou réalisé des œuvres portant sur des thématiques environnementales

À noter que les outils conçus par Julie’s Bicycle sont utilisés par plus de 3 200 organisations artistiques et culturelles dans 50 pays.

² Institut de la statistique du Québec (2023). Empreinte carbone de la société québécoise – 2018, Québec, L’Institut, 22 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/empreinte-carbone-societe-quebecoise-2018.pdf].

³ Institut de la statistique du Québec, à [statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/3673].

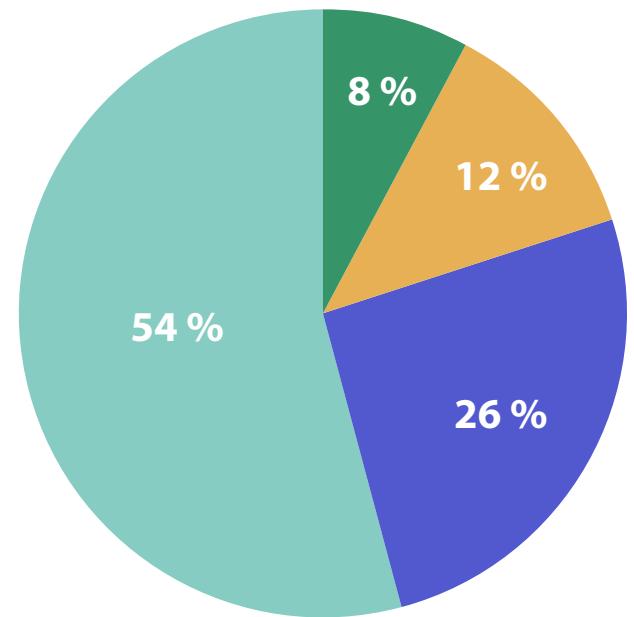
⁴ Julie’s Bicycle (2020), «*Arts Council England Environmental Report 2018/19*».

CULTURE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

À l'automne 2021, le Conseil a effectué un sondage auprès des organismes artistiques québécois afin de brosser un portrait de l'intégration du développement durable au sein de leurs activités. En voici les principaux résultats :

- À la question sur l'intégration du développement durable au sein de leur organisation, plus de 60 % ont indiqué que le développement durable faisait partie de leurs activités, dont 8 % estimaient que leur démarche pouvait être considérée comme exemplaire.
- Une proportion de 66 % des organismes a adopté des mesures en lien avec le développement durable (p. ex.: consommation responsable, réemploi, etc.).
- 21 % ont intégré le développement durable lors de l'adoption ou de la révision de politiques (p. ex.: sur le transport, sur les nouvelles technologies).
- 14 % ont procédé à l'adoption d'un plan d'action de développement durable.

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ACTIVITÉS DES ORGANISMES



- Peut se distinguer en matière d'intégration du développement durable
- N'a pas amorcé de réflexion sur le sujet
- Est présentement en réflexion à ce sujet
- A intégré le développement durable dans ses actions

RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN CULTURE SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

EFFECTIF DES PROFESSIONS DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE⁵

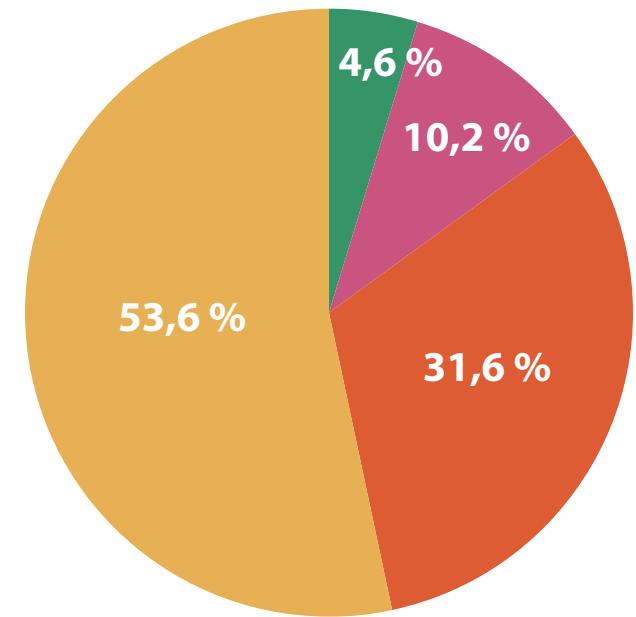
	NBR	%
Bas-Saint-Laurent	1 710	1,2 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 295	1,6 %
Capitale-Nationale	14 020	9,6 %
Mauricie	2 305	1,6 %
Estrie	3 935	2,7 %
Montréal	64 555	44,1 %
Outaouais	6 760	4,6 %
Abitibi-Témiscamingue	1 000	0,7 %
Côte-Nord	635	0,4 %
Nord-du-Québec	425	0,3 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	635	0,4 %
Chaudière-Appalaches	4 285	2,9 %
Laval	5 695	3,9 %
Lanaudière	5 210	3,6 %
Laurentides	7 835	5,3 %
Montérégie	23 225	15,8 %
Centre-du-Québec	2 010	1,4 %
Régions centrales	78 575	53,6 %
Régions périphériques	46 250	31,6 %
Régions intermédiaires	15 010	10,2 %
Régions éloignées	6 700	4,6 %

Selon les données de l'Observatoire de la culture et des communication (OCCQ, tirées du recensement de 2016), plus de la moitié des effectifs des professions de la culture et des communications habitent les régions centrales (53,6 %), dont 44,1 % à Montréal.

De ces effectifs, 31,6 % logent dans les régions périphériques, et la région la plus peuplée de ce groupe est la Montérégie (15,8 %).

Quant aux régions intermédiaires, on y trouve 10,2 % de l'ensemble des effectifs.

Enfin, 4,6 % de ces effectifs résident dans les régions éloignées.



- **4,6 %** Régions éloignées
- **10,2 %** Régions intermédiaires
- **31,6 %** Régions périphériques
- **53,6 %** Régions centrales

⁵ Institut de la statistique du Québec, compilation – Observatoire de la culture et des communications du Québec, à [statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/2444].

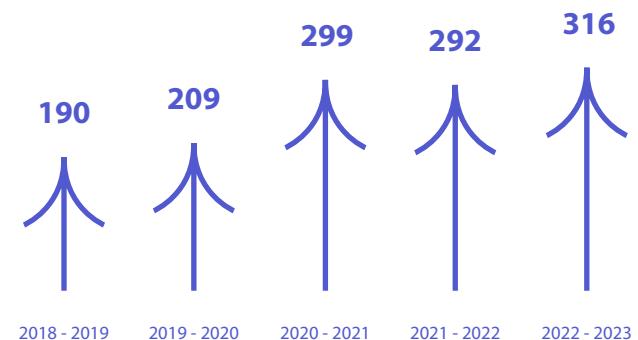
LE SOUTIEN AUX ARTISTES ET AUX ORGANISMES ARTISTIQUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PARTENARIAT TERRITORIAL

En privilégiant les projets artistiques en lien avec la communauté, le programme *Partenariat territorial* offre des leviers financiers qui stimulent pleinement le dynamisme artistique et partenarial présent dans chaque territoire. En effet, le Conseil apparie chaque dollar investi par les partenaires⁶, afin de soutenir des projets issus des artistes et organismes du milieu ayant des retombées directes pour les citoyennes et citoyens.

Au cours des 5 dernières années, le nombre de projets soutenus dans le cadre de ce programme est passé de 190 à 316, soit une hausse de 66 %. Le montant accordé par le Conseil et ses partenaires a plus que doublé, passant de 2,9 M\$ à 5,7 M\$ au cours de cette période.

En 2022-2023, le Conseil a lancé deux appels pour des projets écoresponsables dans le cadre de ce programme dans les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale. Il a soutenu 26 projets pour un montant de près de 535 k\$ (ce montant inclut la part des partenaires) : 17 projets en arts de la scène, 2 en arts numériques et en cinéma-vidéo, 5 en arts visuels et métiers d'art et 2 en littérature et conte.

Nombre de projets d'artistes et d'organismes soutenus - *Partenariat territorial*



Projets écoresponsables soutenus par le Conseil et les partenaires

	NOMBRE DE PROJETS	MONTANTS ACCORDÉS
ARTS DE LA SCÈNE	17	322 700 \$
ARTS NUMÉRIQUES ET CINÉMA-VIDÉO	2	53 000 \$
ARTS VISUELS ET MÉTIERS D'ART	5	131 000 \$
LITTÉRATURE ET CONTE	2	27 800 \$
TOTAL	26	534 500 \$

⁶ Les partenaires du programme *Partenariat territorial* sont les villes, les Municipalités régionales de comtés et le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

LA COMPOSITION DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE

Les résultats du recensement de 2021⁷ indiquent une hausse de 4 % de la population québécoise par rapport à 2006. La hausse atteint 89 % pour la population autochtone et 105 % chez les personnes identifiées comme appartenant aux minorités visibles. La proportion de ce groupe par rapport à la population en général se situe, en 2021-2022, à 16,1 % et à 1,4 % pour les Autochtones.

SOUTIEN DU CONSEIL AUX GROUPES MINORITAIRES

Dans le cadre de la mise en œuvre de son *Plan stratégique 2018-2023*, le Conseil avait pour cible une augmentation du nombre de demandes d'artistes issus de la diversité culturelle ou autochtones. Entre 2018-2019 et 2022-2023, le nombre de demandes d'artistes issus des Premières Nations et de la nation inuite s'est accru de 63 %, et, pour les artistes de la diversité culturelle, la hausse est de 57 %. Conséquemment, le soutien du Conseil à ces groupes a aussi augmenté, de 53 % et de 57 % respectivement.

	2006	2016	2021	VARIATION 2006-2021	VARIATION 2016-2021
POPULATION DU QUÉBEC	7 546 131	7 956 450	8 308 885	10 %	4 %
AUTOCHTONES	108 425	183 885	205 010	89 %	12 %
MINORITÉS VISIBLES	654 355	1 032 365	1 340 735	105 %	30 %

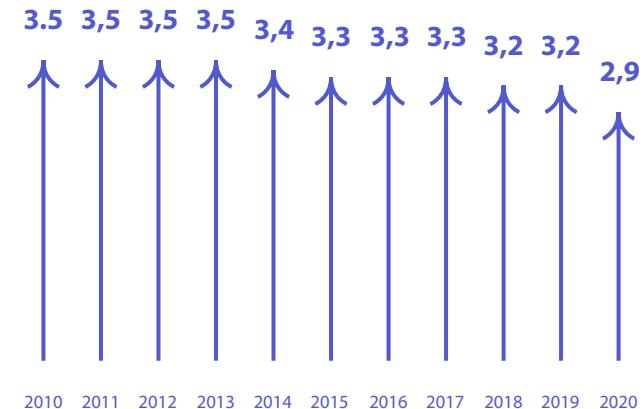
⁷ Statistiques Canada, à [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm].

LA PLACE DE LA CULTURE DANS L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Selon Statistique Canada (au 30 septembre 2022), la proportion du PIB de la culture dans l'ensemble de l'économie québécoise a connu une baisse, passant de 3,5 % en 2010 à 2,9 % en 2020. Alors au plus fort de la pandémie, le ralentissement majeur des activités s'est évidemment fait sentir.

Toujours selon les données disponibles, les pratiques de fréquentation de la culture n'auraient pas retrouvé leur cadence d'avant la pandémie. En arts de la scène notamment, l'assistance moyenne à des représentations était de 403 en 2019-2020 et en 2021-2022, celle-ci se situe à 168⁸. Précisons toutefois que la réouverture des salles de spectacles est pleinement effective depuis 2022-2023 (plus précisément à partir du 28 février 2022). Qui plus est, selon l'étude de Guay et Sévigny (2021), bien que les habitudes de consommation aient changé en raison de la pandémie, notamment par un virage vers le numérique, les spectatrices et spectateurs seraient nombreux à prévoir un retour en salle⁹.

Part de la culture au PIB (%)



⁸ Institut de la statistique du Québec, compilation – Observatoire de la culture et des communications du Québec, à [statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/2025].

⁹ Guay, Hervé et Claudia-Barbara Sévigny-Trudel (2021), *Publics québécois des arts de la scène: portrait de groupe pendant et après l'épidémie COVID-19 à Montréal et en région*, Montréal: Synapse C et Université du Québec à Trois-Rivières.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

ACTION 1:

Assurer l'accompagnement
du milieu lors de sa transition
écoresponsable



10

Suivant la volonté du milieu artistique d'effectuer une transition écoresponsable et avec l'objectif que les organismes artistiques répondent à la fois avec rigueur et aisance aux nouvelles exigences émises par le Conseil et puissent mesurer l'empreinte carbone de leurs activités, le Conseil s'assurera qu'ils bénéficient d'un accompagnement par des ressources spécialisées, dont le Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER), Écoscénario et La Remise culturelle.

En lien avec l'indicateur 1.1, le Conseil soutient le CQEER pour offrir des séances d'information sur les enjeux environnementaux qui touchent le milieu culturel, sur les outils à leur disposition pour documenter leur empreinte carbone ainsi que sur des stratégies leur permettant de réduire leur impact. Le CQEER propose également des rencontres personnalisées selon les besoins des organismes. Il sera ainsi possible de mesurer la proportion des organismes qui ont bénéficié d'un accompagnement par le CQEER.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
1.2.1	<p>1.1 Proportion d'organismes soutenus qui ont bénéficié d'un accompagnement (12 % – 2022-2023)</p>	25 %	50 %	70 %	80 %	90 %

¹⁰ Comme requis, les objectifs de développement durable 2030 des Nations Unies associés à l'objectif de la stratégie gouvernement sont présentés.

ACTION 2:

Favoriser le déploiement d'œuvres dans la nature



La nature est un lieu prisé pour la pratique d'activités diverses, permettant de découvrir la richesse de notre écosystème et de prendre conscience de son importance pour notre bien-être individuel et collectif. En lien avec sa mission, le Conseil souhaite que des œuvres artistiques soient offertes à la population québécoise dans des lieux naturels pouvant les accueillir - parcs, jardins, sentiers -, ceci tout en s'assurant du respect de l'intégrité de ces espaces. Ainsi, d'une part, les possibilités d'accéder aux œuvres seront multipliées, et, d'autre part, les publics profiteront au même moment des bienfaits de la nature. L'objectif est d'accroître le nombre de personnes jointes lors de la présentation d'œuvres dans les espaces naturels.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
2.3.2	<p>2.1</p> <p>Taux d'augmentation du nombre de personnes jointes lors de la diffusion d'œuvres dans la nature (90 000 – 2021-2022)</p>	50 % par rapport à 2021-2022	65 % par rapport à 2021-2022	70 % par rapport à 2021-2022	75 % par rapport à 2021-2022	80 % par rapport à 2021-2022

ACTION 3 :

Assurer la représentativité des artistes de la diversité culturelle dans les œuvres produites au Québec



La notion d'équité est une valeur transversale du Conseil qui est très attentif à l'inclusion des différents groupes dans l'ensemble des régions du Québec - femmes, générations d'artistes, Autochtones, personnes issues de la diversité, personnes handicapées - tout en s'ouvrant également à des formes diverses de pratiques artistiques. Avec les actions 3 et 4, le Conseil a pour objectif d'accroître la représentativité des artistes, incluant les conceptrices et concepteurs, tant autochtones qu'issus de la diversité culturelle. À cet effet, il documentera la place que ces artistes occupent au sein des créations chez les organismes qui les embauchent, soit les organismes de création et de production en arts de la scène et en arts multidisciplinaires.

Dans les secteurs des arts visuels, des arts numériques, du cinéma-vidéo, des métiers d'art, de la recherche architecturale, il documentera l'accueil d'artistes dans les centres d'artistes et d'exposition ainsi que dans les événements qu'il soutient.

Rappelons qu'au cours des dernières années, le Conseil a mis en oeuvre deux programmes issus de la diversité culturelle, respectivement Re-Connaître et Vivacité. Ces programmes leur ont permis de réaliser leurs propres projets. Ces groupes ont manifesté le souhait que le Conseil encourage dorénavant leur embauche au sein des organisations artistiques afin de leur permettre d'accéder aux scènes ou aux programmations.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
3.2.1	<p>3.1</p> <p>Proportion d'artistes de la diversité culturelle dans les programmations en fonction de la composition de la population québécoise (Non disponible)</p>	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	20 %

ACTION 4 :

Assurer la représentativité
des artistes autochtones dans
les œuvres produites au Québec



NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
3.2.1	<p>4.1</p> <p>Proportion d'artistes autochtones dans les programmations en fonction de la composition de la population québécoise (Non disponible)</p>	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	2 %

ACTION 5 :

Stimuler les projets écoresponsables sur l'ensemble du territoire québécois



Les artistes et les organismes artistiques sont d'excellents ambassadeurs de la cause environnementale, notamment en offrant des contenus qui permettent de sensibiliser la population aux enjeux entourant les changements climatiques ou en promouvant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Le Conseil a récemment invité les organismes de la région de Montréal et de la Capitale-Nationale à déposer des projets visant la mise en place de pratiques artistiques et de gestion plus écoresponsables : accompagnement en écoconception, adoption d'un plan d'action, productions ou tournées écoresponsables, ateliers de sensibilisation des publics en sont des exemples. Au cours des 5 prochaines années, le Conseil souhaite qu'un objectif en lien avec l'écoresponsabilité soit intégré dans l'ensemble des ententes régionales du Québec desservies par son programme *Partenariat territorial*.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
4.3.1	<p>5.1 Proportion des régions desservies par un objectif touchant l'écoresponsabilité dans le cadre du programme Partenariat territorial du Conseil (12 % – 2022-2023)</p>	18 %	35 %	59 %	76 %	100 %

ACTION 6 :

Effectuer l'analyse de la durabilité des programmes du Conseil, de son plan stratégique ainsi que de toutes autres interventions jugées pertinentes.



L'évaluation de la durabilité, anciennement appelée la prise en compte des principes de développement durable, fait partie des activités du Conseil depuis l'adoption de la première Stratégie gouvernementale de développement durable. Cet exercice a notamment accompagné le développement de la prestation électronique de services du Conseil, la révision de plusieurs programmes ainsi que l'élaboration des plans stratégiques. Pour les cinq prochaines années, tous les programmes réguliers du Conseil seront également analysés sous l'angle de la durabilité en faisant ressortir et, le cas échéant, en bonifiant les éléments environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance pertinents pour appuyer une prise de décision davantage en phase avec les objectifs de développement durable. Les programmes réguliers ici concernés sont récurrents et offerts annuellement par le Conseil, à la différence des mesures ponctuelles qui répondent à des besoins particuliers du milieu d'année en année.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
5.1.1	<p>6.1</p> <p>Proportion des programmes réguliers qui ont fait l'objet d'une analyse de la durabilité (30 % – 2022-2023)</p>	50 %	65 %	80 %	85 %	90 %

ACTION 7 :

Inciter le milieu artistique à suivre son empreinte carbone



Les actions 7 et 8 sont en lien avec la nouvelle orientation du Conseil en matière d'écoresponsabilité qui s'appliquera à tous les organismes soutenus à la mission au cours des exercices 2024-2025 à 2027-2028. En effet, le Conseil vise à ce que ce prochain cycle de financement soit l'occasion pour les organismes soutenus de poser des gestes concrets en matière d'écoresponsabilité, soit de suivre leur empreinte carbone (action 7) et d'adopter un plan d'action de développement durable avec une composante écoresponsable (action 8).

En partenariat avec le Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER), le Conseil souhaite que tous les organismes soutenus à la mission effectuent leur bilan carbone par l'entremise d'une plateforme spécifiquement conçue pour le milieu des arts et de la culture. Crée à partir des outils développés en 2009 par Julie's Bicycle au Royaume-Uni, cette plateforme est simple, accessible et complète, afin de motiver le changement dans le secteur des arts et de la culture. Elle permettra aux organismes de suivre l'évolution de leur bilan carbone au fil des ans, dans un objectif de réduction de leur empreinte.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
1.1.1	<p>7.1 Proportion d'organismes soutenus qui ont effectué leur bilan carbone (12 % – 2022-2023)</p>	25 %	55 %	75 %	85 %	100 %

ACTION 8 :

Provoquer le passage à l'action en matière de développement durable et écoresponsable



Conscient que plusieurs organismes posent d'ores et déjà des gestes durables et ont l'intention de les intensifier pour que leurs activités se déploient de manière plus écoresponsable, le Conseil exigera que tous les organismes qu'il soutient à la mission se dotent d'un plan d'action de développement durable, avec une composante écoresponsable. Ces plans d'action permettront aux organismes de formuler et suivre des objectifs concrets, de structurer leurs interventions et leurs actions à cet effet, tout en représentant un engagement explicite envers le développement durable.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
1.1.1	<p>8.1</p> <p>Proportion d'organismes soutenus dotés d'un plan d'action de développement durable avec une composante écoresponsable (20 % – 2022-2023)</p>	25 %	50 %	75 %	90 %	100%

ACTION 9 :

Augmenter le nombre de programmes incluant des critères de durabilité



Dès 2022, le Conseil a annoncé à l'ensemble de ses clientèles sa volonté d'intégrer des critères écoresponsables dans ses programmes de financement, notamment pour son soutien pluriannuel à la mission des organismes artistiques ainsi que pour quatre programmes de soutien aux activités de tournée. Au cours des cinq prochaines années, ce seront, de manière graduelle, tous les programmes réguliers de financement du Conseil qui intégreront des critères de durabilité, visant spécifiquement la composante environnementale. Les programmes réguliers ici concernés sont récurrents et offerts annuellement par le Conseil, à la différence des mesures ponctuelles qui répondent à des besoins particuliers du milieu d'année en année.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
5.3.4	<p>9.1</p> <p>Proportion des programmes réguliers incluant des critères de durabilité (20% – 2022-2023)</p>	35 %	55 %	75 %	85 %	100 %

ACTION 10 :

Poursuivre l'optimisation de la performance de l'organisation



Le Conseil offre plusieurs services en ligne. Il met au centre de la conception de ses services autant l'expérience utilisateur que l'expérience employé. Il mise sur de bonnes pratiques qui lui permettent d'être agile et efficient, dans un environnement qui favorise l'amélioration continue, le travail d'équipe et l'innovation. De plus, il vise l'utilisation de nouvelles technologies, dans le but d'offrir des services accessibles, cohérents, intuitifs et sécuritaires.

Il entend poursuivre la modernisation de ses pratiques, de ses processus et de ses outils de gestion afin d'accroître sa performance environnementale. Le Conseil pourra alors revoir ses processus dans la perspective que ceux-ci s'inscrivent dans une vision écoresponsable.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
5.5.1	10.1 Nombre de processus modernisés (5 – 2022-2023)	5	10	15	20	25

ACTION COMPLÉMENTAIRE :

Accroître les compétences du personnel du Conseil sur les enjeux environnementaux et sur l'écoresponsabilité



Les enjeux environnementaux deviennent à la fois plus nombreux, complexes et préoccupants. Tous les secteurs de la société sont concernés et doivent poser des gestes concrets pour agir. Le Conseil entend participer à la mobilisation et aux interventions du milieu culturel. Il a d'ailleurs, au cours des deux dernières années, communiqué son engagement à l'ensemble de sa clientèle et mis en place de nouvelles exigences en lien avec son financement. Dans ce contexte de transition et pour que l'équipe du Conseil soit en adéquation avec le milieu, il apparaît également nécessaire que le Conseil mise sur le développement des compétences de ses employées et employés. Ainsi, au moins deux formations par année sur des enjeux environnementaux majeurs et sur l'écoresponsabilité seront offertes.

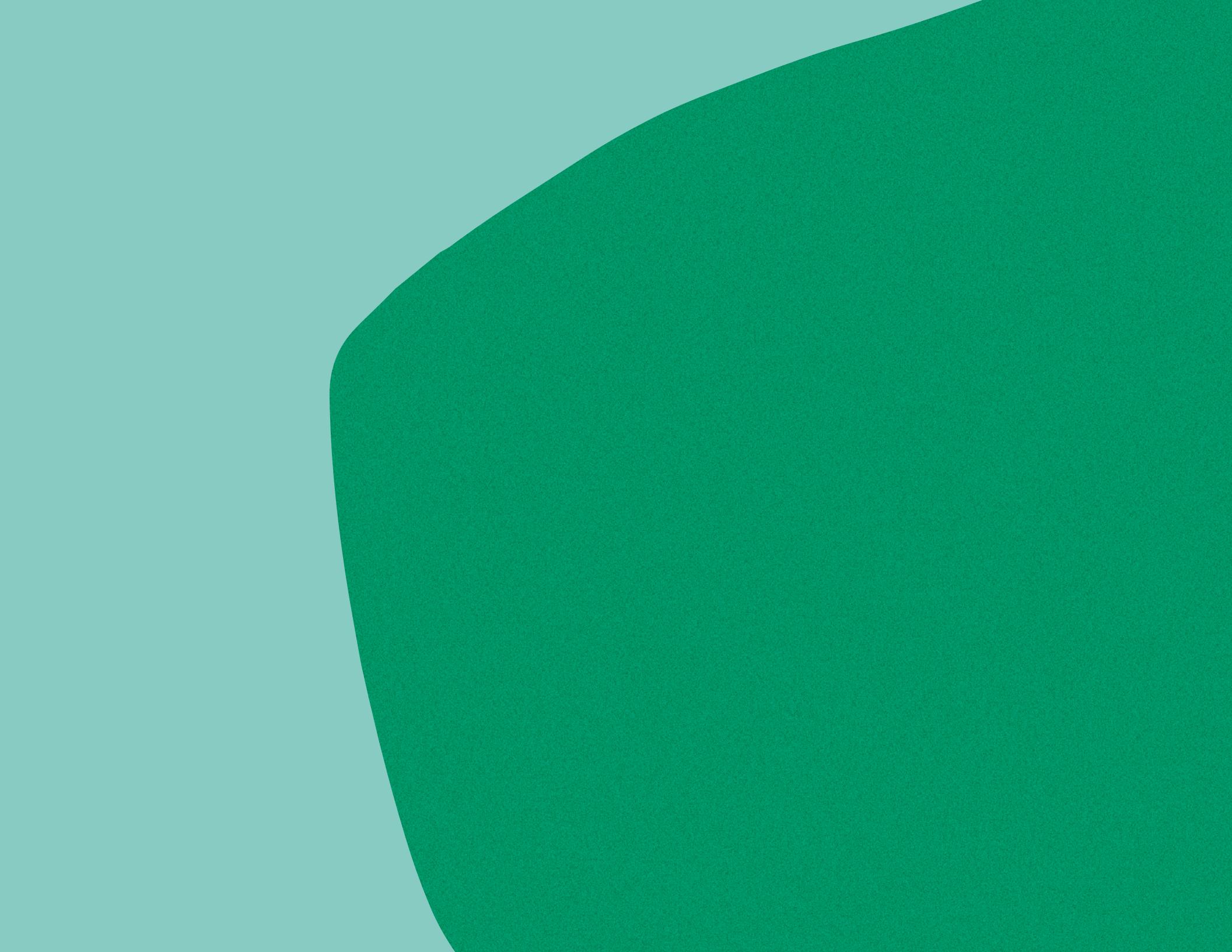
NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
1.2.1	Proportion du personnel formé (Non disponible)	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %

TABLEAU SYNOPTIQUE

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTIONS	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
1.2.1	1 ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT DU MILIEU LORS DE SA TRANSITION ÉCORESPONSABLE	1.1 Proportion d'organismes soutenus qui ont bénéficié d'un accompagnement (12 % – 2022-2023)	25 %	50 %	70 %	80 %	90 %
2.3.2	2 FAVORISER LE DÉPLOIEMENT D'ŒUVRES DANS LA NATURE	2.1 Taux d'augmentation des personnes jointes lors de la diffusion d'œuvres dans la nature (90 000 – 2021-2022)	50 % par rapport à 2021-2022	65 % par rapport à 2021-2022	70 % par rapport à 2021-2022	75 % par rapport à 2021-2022	80 % par rapport à 2021-2022
3.2.1	3 ASSURER LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ARTISTES DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE	3.1 Proportion d'artistes de la diversité culturelle dans les programmations en fonction de la composition de la population québécoise (Non disponible)	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	20 %
3.2.1	4 ASSURER LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ARTISTES AUTOCHTONES	4.1 Proportion d'artistes autochtones dans les programmations en fonction de la composition de la population québécoise (Non disponible)	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	2 %
4.3.1	5 STIMULER LES PROJETS ÉCORESPONSABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS	5.1 Proportion des régions desservies par un objectif touchant l'écoresponsabilité dans le cadre du programme Partenariat territorial du Conseil (12 % – 2022-2023)	18 %	35 %	59 %	76 %	100 %

TABLEAU SYNOPTIQUE

	6 EFFECTUER L'ANALYSE DE LA DURABILITÉ DES PROGRAMMES DU CONSEIL, DE SON PLAN STRATÉGIQUE AINSI QUE DE TOUTES AUTRES INTERVENTIONS JUGÉES PERTINENTES	6.1 Proportion des programmes réguliers qui ont fait l'objet d'une analyse de la durabilité (30 % – 2022-2023)	50 %	65 %	80 %	85 %	90 %
5.1.1	7 INCITER LE MILIEU ARTISTIQUE À SUIVRE SON EMPREINTE CARBONE	7.1 Proportion d'organismes soutenus qui ont effectué leur bilan carbone (12 % – 2022-2023)	25 %	55 %	75 %	85 %	100 %
1.1.1	8 PROVOQUER LE PASSAGE À L'ACTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉCORESPONSABILITÉ	8.1 Proportion d'organismes soutenus dotés d'un plan d'action de développement durable avec une composante écoresponsable (20 % – 2022-2023)	25 %	50 %	75 %	90 %	100 %
5.3.4	9 AUGMENTER LE NOMBRE DE PROGRAMMES INCLUANT DES CRITÈRES DE DURABILITÉ	9.1 Proportion des programmes réguliers incluant des critères de durabilité (20 % – 2022-2023)	35 %	55 %	75 %	85 %	100 %
5.5.1	10 POURSUIVRE L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION	10.1 Nombre de processus modernisés au Conseil (5 – 2022-2023)	5	10	15	20	25





Québec 